

DEC191770DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180339DAJ portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180339DAJ portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC191472DR14 du 29 mars 2019 portant nomination de Mme Aline Duynslaeger aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie-Ouest ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Aux articles 3 et 4 de la décision DEC180339DAJ susvisée, les termes « M. Jean-Paul Swerts » sont supprimés et remplacés par les termes « Mme Aline Duynslaeger ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle SURAUD, délégation de signature est donnée à M. Philippe LEMISTRE, Directeur Adjoint, Mme Christelle ABRAHAM, gestionnaire du laboratoire et Mme Catherine SOLDANO, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170987DR14 du 20/03/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

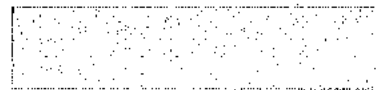
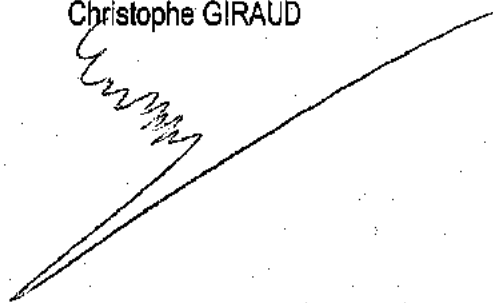
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 juin 2019

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC191637DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l'unité UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir - CERTOP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5044, intitulée CERTOP, dont la directrice est Mme SURAUD ;

DECIDE :**Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-Gabrielle SURAUD, directrice de l'unité UMR5044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest

DEC191491DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Rozier, Mme Gwenaëlle Juffroy, Mme Christine Baillat, Mme Erika Belis et Mme Françoise Pons pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - CBD

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire de laboratoire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello et de Mme Rozier, délégation est donnée à Mme Gwenaëlle Juffroy, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello, de Mme Rozier et de Mme Juffroy, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello, de Mme Rozier, de Mme Juffroy, et de Mme Baillat, délégation est donnée à Mme Erika Belis, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pituello, de Mme Rozier, de Mme Juffroy, de Mme Baillat et de Mme Erika Belis, délégation est donnée à Mme Françoise Pons, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24/06/2019

La directrice d'unité
Fabienne PITUELLO



DEC190681DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LEANDRI, directrice de l'unité GDR2059 intitulée SILEX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie-Ouest à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2059, intitulée SILEX, dont la directrice est Mme Céline Léandri ;



DECIDE :**Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Céline Léandri, directrice de l'unité GDR2059, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Léandri, délégation de signature est donnée à M. Thomas Perrin, CR1, et M. Philippe Miroux, IE hc, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 février 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191639DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Gabrielle SURAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5044 intitulée Centre de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir – CERTOP.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
 Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5044, intitulée CERTOP dont la directrice est Madame Marie-Gabrielle SURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe LEMISTRE, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEMISTRE, délégation est donnée à Mme Christelle ABRAHAM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEMISTRE et de Mme ABRAHAM, délégation est donnée à Mme Catherine SOLDANO, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 17 juin 2019

Marie-Gabrielle SURAUD

Directrice

CERTOP

UMR5044 CNRS - UT2J - UPS

La directrice d'unité

Marie-Gabrielle SURAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ; soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.